

Ecofi Contrat Solidaire

Thèse d'impact

Avril 2026

Ecofi Contrat Solidaire

Thèse d'Impact

Apparue en France au début des années 80, la finance solidaire s'est appuyée sur des mouvements citoyens souhaitant agir avec leur épargne, faisant face au constat du déficit de financement des circuits financiers classiques, pour des organisations qui s'attaquaient pourtant efficacement à des défis sociaux et écologiques : lutte contre le mal-logement, accès à l'emploi, transition écologique, soutien à l'entrepreneuriat dans les pays en développement, etc. La finance solidaire est une composante de la finance durable dont l'objectif principal est de financer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), secteur d'activité rassemblant des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des entreprises à forte utilité sociale et environnementale.

Aujourd'hui, la finance solidaire représente 29,4 Mds€ grâce à l'épargne collectée via l'actionnariat solidaire, les placements bancaires solidaires et l'épargne salariale solidaire. Face à l'intensification des défis sociaux et environnementaux, la finance solidaire s'affirme comme une réponse pertinente, suscitant l'intérêt des citoyens et des investisseurs, avec un niveau d'épargne qui progresse chaque année, malgré un passage à l'échelle qui tarde à s'opérer.

Ecofi est un acteur historique de la finance solidaire avec en premier lieu la création du premier fonds de partage en Europe en 1983, puis la création en 2002 de notre premier fonds solidaire, aussi appelé fonds 90/10, Choix Solidaire.

Ecofi est aujourd'hui une des sociétés de gestion de référence dans la finance solidaire avec 85 structures solidaires financées pour plus de 84 M€ directement investis, avec 15 fonds labellisés par l'association FAIR – Finansol, collectif engagé pour la finance solidaire.

La finance solidaire fait donc pleinement partie de l'ADN d'Ecofi et de ses fonds solidaires où le rendement financier s'ajoute à la recherche systématique d'un impact social et environnemental positif, intentionnel, additionnel et mesurable via le financement et l'accompagnement de structures de l'ESS. Notre Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) Ecofi Contrat Solidaire, destiné à une clientèle professionnelle, a pour but de financer les structures de l'ESS qui agissent pour entreprendre autrement et localement, pour une société plus juste, pour la solidarité internationale et pour la planète.

¹Pour plus d'informations sur les Labels veuillez consulter le site www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label. Les références à un label ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

²Article 9. Limite méthodologique : en utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif de l'OPC est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Ecofi à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles.

Les références à un label ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Ainsi, la thèse d'investissement de notre fonds Ecofi Contrat Solidaire s'inscrit dans cette démarche de **financements et d'investissements dédiés aux structures de l'ESS à fort impact social et environnemental afin de pallier le déficit de financements obtenus par ces structures en raison de leur lucrativité moindre que des entreprises « classiques » et de leur fournir des ressources financières plus avantageuses en contrepartie de leur impact.**

Ce fonds est labellisé Finansol¹ et classé Article 9 selon le règlement SFDR².

Gabriel Saumier
Chargé
d'investissements solidaires



Nous partageons une vision commune de l'impact avec l'Institut de la Finance Durable.

Pour nous, la finance à impact est une finance de transformation, en permanence en progression, sur les critères financiers et extra-financiers.

L'impact est additionnel, intentionnel et mesurable.

Intentionnalité

Le fonds Ecofi Contrat Solidaire a pour mission de financer les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à fort impact social et environnemental selon les 4 thématiques citées en introduction. Le fonds se compose de deux classes d'actifs distinctes :

• Entreprises solidaires :

le fonds investit en permanence à minima 50% de son actif net dans des entreprises solidaires (détient l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale³) non cotées à forte utilité sociale et environnementale. Ces entreprises évoluent dans des secteurs tels que l'insertion par l'activité économique, la lutte contre le réchauffement climatique, la protection de la biodiversité, le logement social, l'aide aux personnes vulnérables, et le commerce équitable ;

• OPC monétaires :

pour la gestion de sa trésorerie et de sa liquidité, le fonds peut investir dans des Organismes de Placements Collectifs (OPC) monétaires gérés par Ecofi, selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Chaque structure solidaire financée ou investie par le fonds possède un impact social ou environnemental inhérent à son activité. La sélection de ces structures se fait via une analyse financière classique permettant d'obtenir un potentiel rendement financier positif sur le moyen/long terme, et via une analyse extra-financière qui se base sur les données d'impact générées par l'activité de chaque structure et sur le potentiel d'impact futur. L'investissement ou le financement du fonds s'opère dans une démarche de déploiement, d'amélioration ou d'extension de l'impact des structures solidaires lorsqu'elles font appel à Ecofi pour leur levée de fonds.

L'Institut de la Finance Durable définit l'intentionnalité comme aussi bien la volonté de l'acteur financier de contribuer à générer un bénéfice social et/ou environnemental qu'à la volonté de l'entreprise financée qui a fixé au cœur de son modèle d'activité l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de développement durable.

La partie OPC monétaire du fonds est investie exclusivement dans le fonds « Ecofi Trésorerie », labellisé ISR. Ce fonds intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement), qui repose sur trois piliers :

1. Notation Propriétaire PRISME

Ecofi sélectionne les émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance, selon la note PRISME, qui prévoit la surpondération des 9 critères essentiels à fort impact ESG : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG.

2. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles

Ecofi exclut les sociétés implantées dans des paradis fiscaux et impliquées dans les secteurs controversés (tabac, jeux d'argent, pesticides, charbon, pétrole, gaz, huile de palme, énergies fossiles non conventionnelles).

3. Analyse des émetteurs controversés

Ecofi exclut les sociétés impliquées dans des controverses très graves.

Plus de détails sont disponibles dans notre [Code de transparence](#).

³Pour plus d'informations sur l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), se reporter [ici](#).

Additionalité

La mission d'Ecofi Contrat Solidaire est de financer les structures de l'ESS à fort impact social et environnemental. Dans ce cadre, le fonds met à disposition ses capitaux pour des structures en déficit de financements provenant d'acteurs classiques de la finance (banques ou fonds d'investissements) car considérées comme peu lucrative. Le fonds montre ainsi son additionnalité en agissant sur un marché où les besoins financiers sont élevés pour des structures à forte utilité sociale et environnementale, mais où l'offre financière n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels elles répondent.

Parallèlement, le fonds dispose d'un large éventail d'outils de financements pour les structures solidaires :

- actions ;
- parts sociales ;
- obligations et obligations convertibles ;
- titres participatifs ;
- titres associatifs ;
- billets à ordre.

Le fonds propose ainsi des outils de financements dont certains sont très peu présents sur le marché notamment les Titres Participatifs et Associatifs spécifiquement dédiés aux Coopératives et aux Associations qui sont des émetteurs rencontrant des difficultés à trouver des moyens de financement. De même, le fonds propose des financements à des structures de taille très variée allant de la petite et moyenne entreprise aux grandes entreprises, permettant ainsi d'avoir un impact à la fois local, national et international.

Par ailleurs, le fonds offre aux structures un capital patient et flexible. Les financements du fonds se font sur un horizon moyen/long terme, allant de 4 ans pour les investissements en dettes, à plus de 10 ans pour les investissements en fonds propres, ce qui est plus long que ce qui est fait traditionnellement par les fonds d'investissements non cotés. Le fonds accompagne également les structures dans leur développement et peut, en fonction des situations, réinvestir dans les structures déjà en portefeuille, démontrant la flexibilité du fonds envers ses émetteurs.

Concernant les financements impliquant la mise en place d'un taux d'intérêt : obligations, titres participatifs et associatifs, billets à ordre, la rémunération demandée par le fonds est systématiquement en-deçà des taux de marchés. Le fonds accepte donc une moindre rémunération en contrepartie de l'impact social ou environnemental

des émetteurs qu'il finance, considérant qu'un taux plus faible permettra à la structure de mieux développer son activité et son impact intrinsèque grâce aux capitaux apportés. Cela permet notamment d'éviter aux structures de subir une pression financière de court terme, qui n'est pas en adéquation avec leur utilité sociale et environnementale et parfois leur gouvernance.

L'équipe d'investissement solidaire d'Ecofi participe également à des groupes de travail de place avec d'autres acteurs de la finance solidaire et l'association FAIR afin d'échanger sur nos pratiques d'investissement et d'impact, de les améliorer, et in fine de mieux faire connaître la finance solidaire auprès du grand public.

Enfin, le fonds et l'équipe d'investissement solidaire d'Ecofi accompagnent les structures financées dans leur démarche d'utilité sociale ou environnementale. Pour une grande part, les structures sollicitant le fonds pour un financement possèdent déjà un impact social ou environnemental inhérent à leur activité. Toutefois, certaines structures peuvent être moins matures sur l'impact. En cas de financement, le fonds met alors en place un accompagnement afin de construire une stratégie d'impact, ce qui leur permet de mieux définir l'impact de leur activité et l'évolution dans le temps de cet impact, avec comme objectif une amélioration qualitative et quantifiable.

Concernant la partie OPC monétaire dans laquelle Ecofi Contrat Solidaire investit une partie minoritaire de son actif, le fonds Ecofi Trésorerie, labellisé ISR, dialogue activement avec les entreprises pour influencer directement leurs pratiques, les incitant à adopter des politiques responsables alignées sur les objectifs de développement durable. Pour quantifier l'impact, la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés à travers sa politique d'engagement, Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels depuis 2022.

Le score pour chacun de dialogues individuels d'Ecofi, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », permet de prioriser les actions d'Ecofi, d'améliorer ses objectifs, et de suivre les résultats en cohérence avec ses décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués dans le rapport d'impact annuel.

L'institut de la Finance Durable définit l'additionnalité comme la contribution particulière des acteurs financiers permettant aux bénéficiaires des investissements/financements d'accroître eux-mêmes l'impact généré par leurs activités.

⁵Pour en savoir plus, se référer au Rapport d'Impact 2025 d'Ecofi disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Mesure

Pour mesurer l'impact du fonds Ecofi Contrat Solidaire, nous utilisons des indicateurs et des méthodologies de mesure reconnues :

- nombre de personnes ayant suivi un parcours d'insertion ;
- sorties dynamiques ;
- nombre d'entreprises accompagnées ;
- personnes soutenues et bénéficiaires des programmes ;
- bénéficiaires directs de services d'accompagnement ;
- bénéficiaires des actions de sensibilisation ;
- logements d'insertion gérés ;
- nombre de foyers bénéficiaires des logements solidaires ;
- sites agricoles biologiques et espaces naturels soutenus ;
- hectares préservés ;
- tonnes de plastiques évitées.

L'impact d'Ecofi Contrat Solidaire est communiqué à travers le reporting d'impact annuel disponible [ici](#), ainsi que le rapport d'impact d'Ecofi.

L'institut de la Finance Durable définit la mesure comme l'évaluation des effets environnementaux et sociaux dans l'économie réelle sur la base des objectifs annoncés dans le cadre de l'intentionnalité.

Conclusion

Depuis notre création en 1972, nous croyons en une finance capable de contribuer activement à un avenir meilleur, en conciliant performance économique, préservation de l'environnement et progrès social.

L'adoption du statut d'Entreprise à Mission en 2020 s'inscrit naturellement dans cette trajectoire : elle représente une étape supplémentaire qui formalise nos engagements et nous dote d'un cadre structurant pour continuer à progresser.

Face à l'urgence climatique et sociale, ce cadre guide nos décisions stratégiques, nous pousse à perfectionner nos processus pour garantir que nos investissements soutiennent des entreprises véritablement contributives et à explorer des approches financières innovantes pour relever des défis encore peu adressés.

Pour mesurer l'impact du fonds Ecofi Trésorerie, nous utilisons des indicateurs et des méthodologies de mesure reconnues :

- émissions de Gaz à Effet de Serre : intensité carbone et empreinte carbone du portefeuille ;
- alignement avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie ;
- variations d'effectifs ;
- représentativité des femmes aux postes d'encadrement ;
- partage de la valeur économique ;
- responsabilité fiscale ;
- alignement aux Objectifs de Développement Durables (ODD) : en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des sexes (mais aussi : ODD 3, ODD 7, ODD 8 et ODD 13).

De plus, le fonds Ecofi Trésorerie intègre parmi ses objectifs de gestion le PAI 3 (intensité carbone) et le PAI 12 (écart de rémunération H/F) qui doivent être systématiquement inférieurs à l'univers.

Il nous incite à répondre concrètement aux grands enjeux de notre époque. Il n'est donc pas uniquement question de performance financière, mais de sens et d'alignement avec nos valeurs où chaque décision d'investissement est une opportunité de participer à un changement positif.

Cet engagement se concrétise notamment à travers nos produits financiers comme Ecofi Contrat Solidaire qui incarne notre volonté de financer l'Economie Sociale et Solidaire afin d'aider et d'accompagner ces structures en marge des circuits financiers classiques dans leur utilité sociale et environnementale.

Nous nous reconnaissons pleinement dans cette approche d'impact et c'est avec cette conviction que nous continuerons à travailler, main dans la main avec les entreprises que nous soutenons, pour construire un avenir plus durable.



+ 33 (0)1 44 88 39 24

contact@ecofi.fr

www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro
CS 10002
92024 Nanterre Cedex


**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers
Graphiques n° FR308133_01LYLF



Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet.

Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.